

Avec **ELIGEO**

devenez acteur de votre projet TLPE

Dans le cadre de l'engagement des communes et des EPCI en faveur de nouvelles ressources, Eligeo vous accompagne pour la mise en œuvre d'un projet de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Son offre innovante et sa méthodologie opérationnelle ont déjà convaincu des communes de référence.

Les enseignes sont soumises au code de l'environnement. Depuis le 1^{er} janvier 2009 un nouveau régime de taxation locale a été instauré par l'article 171 de la LME, Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008. La TLPE remplace 3 taxes existantes, la taxe sur les affiches, la taxe sur les emplacements et la taxe sur les véhicules publicitaires (TSA / TSE).

Outre la simplification de cette taxation, la TLPE permet de limiter la pollution visuelle, en premier lieu dans les entrées de villes.

Eligeo a mis au point une méthodologie novatrice et fiable pour permettre aux communes et aux EPCI de mettre en œuvre rapidement la TLPE.



Eligeo répond à 2 questions que se posent les élus

La TLPE est-elle un gisement de ressources ?

La TLPE répond à deux objectifs, contrer la prolifération des panneaux devenue une forme de pollution visuelle et doter les communes de nouvelles ressources financières. La TLPE présente une assiette bien plus élargie en comparaison avec les anciennes taxes TSA et TSE, dans la mesure où elle taxe de nouveaux supports plus nombreux que les panneaux publicitaires à savoir les enseignes et les pré enseignes. De plus le barème de taxation (de droit) ne pénalise pas les commerces de centre-ville puisque les enseignes dont la surface cumulée est inférieure ou égale à 7m² sont exonérées. Malgré cette exonération il est fréquent d'observer que les recettes de TLPE sont néanmoins 5 à 10 fois supérieures à celles des TSA et TSE. Aussi, pourquoi attendre pour bénéficier faire votre commune de la mise en œuvre de la TLPE avec une solution globale gérant l'ensemble du processus : du recensement au titre exécutoire ?

Faut-il déléguer cette mise en œuvre de la TLPE à un prestataire extérieur ?

Contrairement à certaines taxes locales de type taxes foncières qui sont gérées par l'Administration fiscale, les communes qui veulent optimiser le rapport de la TLPE doivent elles-mêmes recenser la totalité de leur parc publicitaire, les dispositifs publicitaires, les pré enseignes et les enseignes publicitaires (géo référencer l'enseigne). Elles doivent ensuite calculer le montant de la TLPE par redevable, émettre les déclarations correspondantes et assurer la mise à jour des données relatives au calcul de chaque TLPE. Face à ces nouvelles tâches, les communes et les EPCI sont souvent mal préparés, ne disposant pas des outils nécessaires, ne serait-ce que pour initialiser l'utilisation du logiciel.

Eligeo propose une solution informatique complète pour systématiser la gestion de la TLPE entre chaque intervenant.

(Plus d'informations sur Eligeo TLPE au verso)

Notre veille permanente et l'expérience acquise par les équipes d'Eligeo sur le terrain permettent d'offrir à votre commune des missions d'assistance complète pour recouvrir la TLPE.

Eligeo travaille avec des avocats spécialisés en droit public qui nous assistent dans ce cadre.



ELIGEO TLPE = Une solution informatique pour gérer votre taxe

Des fonctionnalités et des services associés :

- Récupération des grilles tarifaires - année - taille - commune
- Calcul du montant de la taxe par redevable, (enseigne/entreprise)
- Suivi du parc publicitaire, supports, importation - saisie - supports
- Historisation, gestion et stockage des données
- Edition des titres exécutoires (justificatifs, calculs et photographies)
- Gestion des contestations et modifications, suivi contrôles
- Edition des états récapitulatifs - export sous excel - transfert trésorerie
- Rapports statistiques
- Simulations - aide à la décision, exonérations, majorations
- Calcul des surfaces - contrôles - budget prévisionnel



FORMATION TLPE

Dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales, Eligeo vous invite à une présentation de sa méthodologie avec une démonstration concrète du logiciel ELIGEO TLPE.

Date : 24 novembre, de 9h à 11h

Lieu : Dans les locaux d'Eligeo
19 boulevard Poissonnière - 75002 Paris

Cette démonstration sera suivie d'un échange entre les participants, et avec l'éclairage de nos experts.

Pour valider votre présence, merci de bien vouloir contacter :

Cécilia GONÇALVES
Tél : 01 42 49 76 76
Fax : 01 42 49 76 80

Pour les communes qui souhaitent une formation en intra, nos consultants proposent des programmes selon vos besoins.

ELIGEO

est une société de conseil qui accompagne les collectivités dans la réduction de leurs charges et l'augmentation de leurs ressources, dans 3 domaines principaux : l'environnement, la fiscalité, les coûts sociaux. Spécialiste reconnu de la mise en œuvre de la nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), Eligeo organise des programmes de formation avec des villes et des associations (*Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales*) favorisant ainsi les échanges entre consultants et responsables des villes, qu'ils soient élus, directeurs généraux des services ou directeurs techniques.



L'avenir est une question de choix



CONTACT

Pour tout renseignement :
Jean-Pierre DELPRAT, Directeur
Tel : 01 42 49 76 76
Fax : 01 42 49 76 80
Mail : jp.delprat@eligeoconseil.fr

Pour plus d'informations :
www.eligeoconseil.fr

Nos implantations régionales : ■ Paris ■ Nantes ■ Deauville ■ Lille ■ Strasbourg ■ Lyon ■ Aix-en-Provence ■ Toulouse